



**l'Assurance  
Maladie**

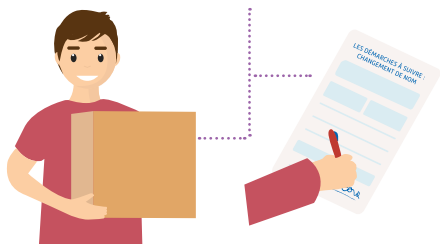
Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

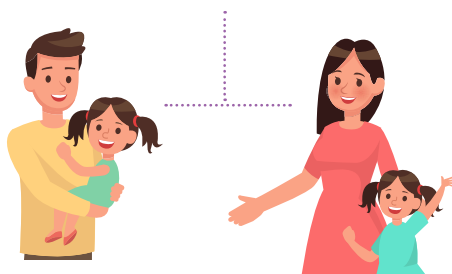
# EN CAS DE SÉPARATION

Informez votre caisse d'assurance maladie  
de votre changement de situation familiale

**Vous changez  
d'adresse, de banque, de nom ?**



**Vous avez  
un ou plusieurs enfants ?**



**Vous avez des difficultés  
pour payer votre mutuelle ?**



**Vous changez  
de médecin traitant ?**



# EN PRATIQUE



## Pour changer d'adresse, de nom, de banque

- allez dans votre compte ameli, rubrique « Mes démarches > Déclarer un changement de situation ».



## Pour inscrire votre enfant sur votre carte Vitale

- l'autre parent doit réaliser la démarche sur son compte ameli, rubrique « Mes démarches »,



## Pour savoir si vous pouvez avoir une aide pour votre mutuelle

- si vos ressources ont diminué, vous pouvez faire une simulation sur ameli.fr pour bénéficier de la Complémentaire santé solidaire,
- faites ensuite la demande sur votre compte ameli.



## Pour changer de médecin traitant

- lors de votre consultation, votre médecin s'en chargera.



## En cas de difficultés

- prenez rendez-vous dans votre caisse d'assurance Maladie pour vos démarches.

## Pensez à :



- prévenir votre mutuelle de votre changement de situation,
- déclarer votre séparation sur caf.fr rubrique « Mon compte », et renseignez-vous sur les aides : pensions alimentaires, accès au logement, médiation familiale, etc.

## Notes :

---

---

---

---

---



Et sur ameli.fr

**Retrouvez toutes les informations**

selon votre situation  
dans la rubrique  
« Droits et démarches ».

